



Assemblée générale

Distr. limitée
6 avril 2017
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Cinquante-sixième session
Vienne, 27 mars-7 avril 2017

Projet de rapport

Additif

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-septième session du Sous-Comité juridique

1. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné, en tant que question ordinaire inscrite à l'ordre du jour, le point 16 intitulé "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-septième session du Sous-Comité juridique". Au titre de ce point, il a également examiné les questions relatives à l'organisation des travaux.
2. Les représentants de l'Australie, de la Belgique, du Chili, de la Chine, de l'Espagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de la Grèce, du Japon, du Luxembourg et du Mexique ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité est convenu de maintenir à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session les cinq thèmes de discussion distincts intitulés "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace", "Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique", "Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial", "Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites" et "Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales".
4. Le Sous-Comité est convenu de maintenir à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session un thème de discussion distinct dont l'intitulé a été modifié: "Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et aux mesures correctives, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique".



5. Le Sous-Comité est convenu de proposer au Comité d'inscrire les points ci-après à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session:

Points ordinaires

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection de la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
7. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.

Points/thèmes de discussion distincts

10. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et aux mesures correctives, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
14. Débat général sur l'application du droit international aux activités relatives aux petits satellites.
15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.

Nouveaux points

16. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session du Sous-Comité juridique.
6. L'avis a été exprimé que tout cadre juridique examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales" devait couvrir trois points essentiels, à savoir: que tous les États devaient pouvoir tirer parti de l'exploitation des ressources spatiales, et l'exploitation ne devrait pas être un monopole réservé; que l'exploitation des ressources devait être rationnelle et viable; et que les investisseurs privés et publics devraient être protégés par des mesures garantissant la sécurité juridique.

7. L'avis a été exprimé que l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et aux mesures correctives, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique" devrait mettre l'accent sur les définitions juridiques et que les délégations devraient présenter, au titre de ce point, leurs vues sur les aspects juridiques liés à la mise au point et à la conduite d'opérations visant à assainir l'environnement spatial.

8. L'avis a été exprimé que le Sous-Comité devrait s'attacher à la fois à réaliser une analyse juridique approfondie de l'actuel régime juridique régissant les activités dans l'espace et à combler les lacunes dans le domaine du droit de l'espace, en gardant à l'esprit que l'examen détaillé des mécanismes réellement universels devait avoir lieu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

9. Le Sous-Comité est convenu que l'ECSL et l'IISL devraient être invités de nouveau à organiser un colloque qui se tiendrait pendant sa cinquante-septième session, en tenant compte, pour ce colloque, de l'importance d'une répartition géographique équitable et d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

10. Le Sous-Comité a noté que sa cinquante-septième session se tiendrait en principe du 9 au 20 avril 2018.
